

Luxembourg, le 17 décembre 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

« Après la découverte des deux premiers cas de peste porcine en Wallonie le 13 septembre 2018, l'épidémie semble aujourd'hui en recul. La Wallonie et le Luxembourg ont depuis pris différentes mesures pour endiguer l'épidémie de peste porcine africaine (PPA). Ainsi, le Luxembourg a mis en place une zone blanche près de la frontière belge et a installé une clôture et deux pièges à sangliers.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

- *Depuis la dernière réunion de la Task Force peste porcine africaine (PPA), comment la situation au Luxembourg et en Wallonie a-t-elle évolué ? Est-ce qu'en Belgique un nouveau cas de virus a été détecté depuis ? A quel moment pourra-t-on affirmer que la peste porcine africaine est définitivement éradiquée et que les mesures de précaution puissent être levées ?*
- *Depuis l'ouverture de la chasse en battue, combien de sangliers ont été abattus en zone blanche ?*
- *Combien de sangliers ont été capturés à l'aide des deux pièges à sangliers installés ?*
- *Combien de sangliers ont été analysés depuis septembre 2018 ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-ce que la mise en place de la clôture autour de la zone blanche a eu un impact sur l'évolution des dégâts de sangliers dans les champs avoisinants ?*
- *Est-ce que des indemnisations sont prévues pour les locataires des lots de chasse concernés qui sont confrontés à certaines contraintes liées à la mise en place de la zone blanche et de la clôture mais qui paient la totalité du relaiement sans pouvoir bénéficier des revenus provenant des sangliers pris aux pièges et chassés dans cette zone ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Guy ARENDT
Député

Gusty GRAAS
Député